

MURAT LE QUAIRE

Arrêté n°
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint administratif territorial principal de 2ème
classe

Le Maire
de MURAT LE QUAIRE,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération du 06/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°AR 2023 13 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 30/03/2023 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>Mme PAPIN Magdeleine</i>	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	

Total promovables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à MURAT-LE-QUAIRE, le 11 mars 2024

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cassier', written over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MURAT-LE-QUAIRE' at the top, 'M. C.' on the left, and '63 (Puy de Dôme)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower and a sun.

Jean-François CASSIER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié par affichage le :